



BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1. Présentation générale de la décision modificative n°2 du budget annexe « Ports de plaisance »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « Ports de plaisance »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « Ports de plaisance »	4
2.2 La dette du budget annexe « Ports de plaisance »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « Ports de plaisance »	6
4. La section d'exploitation du budget annexe « Ports de plaisance »	7
4.1 Les recettes d'exploitation de la décision modificative n°2	7
4.2 Les dépenses d'exploitation de la décision modificative n°2	8
5. La section d'investissement du budget annexe « Ports de plaisance »	9
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°2	9
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°2	10

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative du budget annexe « ports de plaisance » est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget supplémentaire le 26 juin 2025, pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +107,81 K€ en section d'exploitation.
- ✓ +900 K€ en section d'investissement.

En K€	BP + BS 2025 + DM2	Proposition DM2 2025	Total après DM2 2025
Section d'exploitation	19 621,87	107,81	19 729,68
Section d'investissement	24 754,16	900,00	25 654,16

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe « ports de plaisance » suite à la décision modificative n°2, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En k€	Budget voté 2024	Budget voté 2025	Budget voté 2025	Evolution DM2	
		avant DM2	après DM2	en k€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	13 468,15	15 457,08	15 564,89	107,81	1%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	12 550,60	12 689,33	12 244,60	-444,73	-4%
Epargne de gestion courante (EBG)	917,55	2 767,75	3 320,29	552,54	20%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	7%	18%	21%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	290,14	514,18	514,18	0,00	0%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	586,74	1 810,65	2 655,37	844,73	47%
Résultat exceptionnel large	-296,61	-1 296,47	-2 141,20	-844,73	65%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	620,94	1 471,28	1 179,09	-292,19	-20%
Taux d'épargne de gestion	5%	9%	7%		
<i>Recettes réelles</i>	13 758,29	15 971,26	16 079,07	107,81	1%
<i>Dépenses réelles</i>	14 654,92	15 161,99	15 561,99	400,00	3%
Epargne brute (EBE)	-896,63	809,27	517,08	-292,19	-36%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	-7%	5%	3%		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	1 777,97	1 780,14	1 780,14	0,00	0%
Epargne nette (ENE)	-2 674,60	-970,87	-1 263,06	-292,19	30%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-19%	-6%	-8%		
<i>Encours de dette (au 31/12)</i>	18 188,80	18 188,80	18 188,80	0,00	0%
Capacité dynamique de désendettement	-20,29	22,48	35,18		

La décision modificative n°2 de l'année 2025 entraîne une dégradation des indicateurs de gestion du fait d'une augmentation des dépenses réelles supérieures à celles des recettes.

Malgré une amélioration de l'épargne de gestion courante qui passe de 2 767,75 K€ à 3 320,29 K€ (soit une augmentation de +20%), l'épargne brute se dégrade passant de 809,27 K€ à 517,08 K€ post décision modificative n°2 du fait d'un résultat exceptionnel large en dégradation (déficitaire de -844,73 K€ supplémentaire).

L'épargne nette déjà négative avant la prise en compte de la décision modificative n°2, passe à -8%.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « ports de plaisance »

	Stock de dette au 31/12/2024 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2025 (b)	Provision pour emprunt obligataire en 2025* (b')	Emprunt prévisionnel budget 2025 avant DM2	Emprunt prévisionnel budget 2025 après DM2 (c)	Variation DM2 de l'emprunt prévisionnel	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2025 (a)-(b)+(b')+(c)
Volume	18 189 K€	1 780 K€	361 K€	8 280 K€	8 280 K€	0	25 050 K€

* Les provisions pour emprunt obligataire correspondent à des crédits exécutés mais sans impact sur l'encours restant dû.

Le stock de dette prévisionnel au 31/12/2025 s'établit à 25 050 K€. Il n'y a pas de modification d'inscription dans le cadre de la décision modificative n°2.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « ports de plaisance » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme	Variation volume de l'autorisation de programme 2025	Montant réalisé au 31/12/2024	Montant annuel des crédits de paiements avant DM 2025	Variation des crédits de paiements DM2 2025	Montant annuel des crédits de paiements total après DM2 2025	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2025
Ports, Mer et Littoral	Ports, mer et littoral GESTION MDTURE 2020-26	25 972 K€		16 724 K€	5 650 K€		5 650 K€	86%
	Ports, mer et littoral PROJET MDTURE 2020-26	37 400 K€		2 125 K€	14 232 K€	900 K€	15 132 K€	46%
	SOUS-TOTAL	63 372 K€	0	18 849 K€	19 882 K€	900 K€	20 782 K€	63%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	45 K€		10 K€	3 K€		3 K€	29%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	1 080 K€		514 K€	216 K€		216 K€	68%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	301 K€	500 K€	81 K€	22 K€		22 K€	13%
	TOTAL	64 798 K€	500 K€	19 454 K€	20 123 K€	900 K€	21 023 K€	62%

La présente décision modificative n°2 prévoit une révision de l'autorisation de programme « Parc automobile Gestion Mandature 2020-2026 » de 500 K€ afin d'assurer les commandes de véhicules thermiques mais aussi opérationnels pour le domaine portuaire (Navire, Travelift, Zodiac).

Il y a également 900 K€ de crédits de paiement supplémentaires sur l'autorisation de programme « Ports de plaisance Projet Mandature 2020-2026 », entièrement dédiés à l'opération « Réaménagement et valorisation du Port des heures claires » pour prendre en compte l'avancement des travaux.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

En K€	Budget voté 2024	Budget voté 2025 avant DM2	DM2	Budget voté 2025 après DM2	Evolution DM2 / Total voté 2025 en %
Recettes réelles	13 758,29	15 971,26	107,81	16 079,07	0,68%
Recettes de gestion courante	13 468,15	15 457,08	107,81	15 564,89	0,70%
013 - Atténuations de charges	35,05	29,14		29,14	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 489,80	11 096,49		11 096,49	
74 - Dotations et participations	443,31	370,39		370,39	
75 - Autres produits de gestion courante	3 500,00	3 961,06	107,81	4 068,87	2,72%
Autres recettes d'exploitation	290,14	514,18	0,00	514,18	
77 - Produits exceptionnels	290,14	514,18		514,18	
Recettes d'ordre	1 079,05	1 113,13	0,00	1 113,13	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 079,05	1 113,13		1 113,13	
Total recettes d'exploitation	14 837,34	17 084,39	107,81	17 192,20	0,63%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	2 913,27	2 537,48		2 537,48	0,00%
Total recettes d'exploitation cumulées	17 750,61	19 621,87	107,81	19 729,68	0,55%

Les recettes d'exploitation réelles augmentent de +0,68%.

Cette évolution résulte du transfert de résultat excédentaire d'exploitation du budget annexe « centre nautique municipal » de la commune de Saint Chamas (délibération n°2025-08-18 du 26 août 2025) suite au transfert de la gestion du port de Notre Dame à la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1^{er} septembre 2025. L'inscription est de 107, 81 K€ en « autres produits de gestion courante » (chapitre 75).

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

En K€	Budget voté 2024	Budget voté 2025 avant DM2	DM2	Budget voté 2025 après DM2	Evolution DM2 / Total voté 2025 en %
Dépenses réelles	14 654,92	15 161,99	400,00	15 561,99	2,64%
Dépenses de gestion courante	12 550,60	12 689,33	-444,73	12 244,60	-3,50%
011 - Charges à caractère général	7 397,05	7 913,83	-844,73	7 069,11	-10,67%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 723,28	4 300,00	400,00	4 700,00	9,30%
65 - Autres charges de gestion courante	430,27	475,50		475,50	
Autres dépenses d'exploitation	2 104,32	2 472,66	844,73	3 317,38	34,16%
66 - Charges financières	544,43	507,48		507,48	
67 - Charges exceptionnelles	116,00	216,80	844,73	1 061,53	389,63%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	469,85	1 593,29		1 593,29	
69 - Impôts sur les bénéfices	290,68	155,09		155,09	
022 - Dépenses imprévues	683,36	0,00		0,00	
Dépenses d'ordre	2 900,74	3 079,18	0,00	3 079,18	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 900,74	3 079,18		3 079,18	
Total dépenses d'exploitation hors virement	17 555,66	18 241,17	400,00	18 641,17	2,19%
023 - Virement à la section d'investissement	194,95	1 380,70	-292,19	1 088,51	-21,16%
Total dépenses d'exploitation	17 750,61	19 621,87	107,81	19 729,68	0,55%

Les dépenses réelles augmentent globalement de +2,64 % suite à la décision modificative n°2.

Les dépenses de gestion courante diminuent de -3,50 % avec :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : restitution de 844,73 K€ suite à des réajustements de crédits afin de tenir compte des besoins constatés.
- Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) :
 - +230 K€ de réajustement sur la refacturation des services mutualisés sur le budget principal (frais de structures) ;
 - +170 K€ de masse salariale dont 70 K€ suite aux transferts de 4 agents au 1^{er} septembre 2025 pour la gestion du port de Notre Dame sur la commune de Saint-Chamas, 70 K€ de charges supplémentaires CNRAC et URSSAF réajustées par rapport au budget primitif 2025 et 40 K€ pour couvrir la convention de gestion du Port du Canet également sur la commune de Saint-Chamas.
- Charges exceptionnelles (chapitre 67) : augmentation de +844,73 K€ afin de couvrir les besoins sur trois protocoles transactionnels suite à la suspension des travaux de revalorisation du Port des heures claires à Istres liée à l'arrêté préfectoral réglementant l'accès aux massifs forestiers de juillet à août 2025.

Afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, le virement à la section d'investissement est réduit de -292,19 K€.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

En K€	Budget voté 2024	Budget voté 2025 avant DM2	DM2	Budget voté 2025 après DM2	Evolution DM2 / Total voté 2025 en %
Dépenses réelles	8 576,70	21 903,62	900,00	22 803,62	4,1%
Dépenses d'équipement	6 431,77	20 123,48	900,00	21 023,48	
Total des opérations d'équipement	6 431,77	20 123,48	900,00	21 023,48	4,5%
Dépenses financières	2 144,93	1 780,14	0,00	1 780,14	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 779,97	1 780,14		1 780,14	
020 - Dépenses imprévues	364,96			0,00	
Dépenses d'ordre	1 814,07	1 327,33	0,00	1 327,33	0,0%
040 - Opérations de transfert entre sections	1 079,05	1 113,13		1 113,13	
041 - Opérations patrimoniales	735,02	214,20		214,20	
Total dépenses d'investissement	10 390,77	23 230,95	900,00	24 130,95	3,9%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"		1 523,21	0,00	1 523,21	0,0%
Total dépenses d'investissement cumulées	10 390,77	24 754,16	900,00	25 654,16	3,6%

La présente décision modificative n°2 prévoit un besoin de crédits supplémentaires pour l'opération « Réaménagement et valorisation du Ports des heures claires » afin de garantir une enveloppe budgétaire suffisamment dimensionnée par rapport à l'avancée du projet.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

En K€	Budget voté 2024	Budget voté 2025 avant DM2	DM2	Budget voté 2025 après DM2	Evolution DM2 / Total voté 2025 en %
Recettes réelles	4 338,83	20 080,08	1 192,19	21 272,27	5,9%
Recettes d'équipement	2 853,63	10 444,22	835,25	11 279,47	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	2 853,63	10 444,22	835,25	11 279,47	
Recettes financières	1 485,20	9 635,86	356,94	9 992,80	3,7%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	813,91	1 355,86	356,94	1 712,80	26,3%
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	671,29	8 280,00		8 280,00	0,0%
Recettes d'ordre	3 635,76	3 293,38	0,00	3 293,38	0,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 900,74	3 079,18		3 079,18	
041 - Opérations patrimoniales	735,02	214,20		214,20	
Total recettes d'investissement hors virement	7 974,58	23 373,46	1 192,19	24 565,65	5,1%
021 - Virement de la section d'exploitation	194,95	1 380,70	-292,19	1 088,51	-21,2%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	2 221,24			0,00	
Total recettes d'investissement	10 390,77	24 754,16	900,00	25 654,16	3,6%

Les recettes réelles d'investissement enregistrent une augmentation de +5,9%.

Il est constaté le transfert de résultat excédentaire d'investissement du budget annexe « Centre nautique municipal » de la commune de Saint Chamas (délibération n°2025-08-18 du 26 août 2025), suite au transfert de la gestion du port de Notre Dame à la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1er septembre 2025. L'inscription est de 356,94 K€ en « excès de fonctionnement capitalisé ».

De plus, la subvention d'investissement du budget principal au budget annexe dans le cadre des travaux de revalorisation des heures claires est ajustée à la hausse de +835,25 K€, pour atteindre un montant total de 6 853 K€.

Par ailleurs, une réduction de -292,19 K€ du virement depuis la section d'exploitation a également été inscrite.